



Publié sur *Le Cercle Les Echos* (<http://lecercle.lesechos.fr>)

Les 35 heures : du déclin économique à l'injustice sociale

(par Arnaud Vaissié) - La crise actuelle nous oblige à changer nos comportements pour rendre nos entreprises plus compétitives. C'est particulièrement urgent compte tenu de la hausse continue du taux de chômage et du déficit record de notre commerce extérieur : 69,59 milliards d'euros en 2011. Or la question du temps de travail est au coeur de notre problème de compétitivité.

La durée de travail des salariés français à temps plein est en effet l'une des plus faibles d'Europe. Une récente étude de l'institut Coe-Rexecode, qui s'appuie sur des données comparables fournies par Eurostat, estime que les salariés français à temps plein ont travaillé 1 679 heures en 2010, soit 224 heures de moins que les Allemands, 177 heures de moins que les Britanniques et 134 heures de moins que les Italiens. Surtout, c'est en France que la durée de travail a le plus diminué depuis 30 ans : 270 heures de moins.

Certains jugent que la production horaire de notre pays, l'une des meilleures du monde, contrebalancerait une durée de travail plus faible. Mais sur ces dix dernières années, la croissance annuelle du PIB français a été inférieure à la moyenne européenne (0,7% contre 1,2%). Depuis 2000, nos principaux partenaires européens ont fait mieux, qu'il s'agisse de l'Allemagne (+1,2%), du Royaume-Uni (+1,4%) et de l'Espagne (+1%).

Il est parfois bon de rappeler certaines évidences : en travaillant moins, on finit par s'appauvrir. En matière de temps de travail, la France a beaucoup expérimenté. Retour sur quelques grandes étapes qui, outre leur impact économique, ont bouleversé notre perception culturelle du travail.

2000 : le mythe du travailler moins pour gagner plus

La réforme des 35 heures reposait sur l'espoir que la baisse de la durée du travail permettrait de partager les emplois. De fait, on a longtemps considéré le travail comme un volume fini, un gâteau à partager. Il suffirait que chacun travaille moins longtemps pour que les entreprises embauchent des personnes supplémentaires. Or douze ans après, avec une crise économique et financière sans précédent et un taux de chômage avoisinant la barre des 10%, on ne peut pas dire que le pari soit réussi. Mais l'idée de borner le temps de travail, elle, a fait son chemin en France.

2007 : l'illusion du travailler plus pour gagner plus

Il s'agissait en 2007 de redonner du sens à la fameuse "valeur travail" en généralisant le recours aux heures supplémentaires. Mais dans les faits, la durée hebdomadaire légale de travail n'a pas été abolie, et le coût des heures supplémentaires est tel que bien souvent, les salariés se voient contraints de faire en 35 heures ce qu'ils feraient normalement en 40. Face à un patron frileux à l'idée de payer des heures supplémentaires, combien d'employés se voient contraints de tenir des cadences inédites pour éviter de "dépasser" ? Alors que la réforme des 35 heures ambitionnait de rompre avec l'aliénation des journées interminables, elle génère un retour paradoxal au temps ouvrier, où l'on travaille aux pièces parce qu'on compte les minutes.

Les programmes présidentiels des deux grands partis de gouvernement ne prévoient pas la suppression des 35 heures mais envisagent soit son maintien, soit son détricotage. Dans ce dernier cas, il s'agit dans d'inciter les employés à ouvrir des négociations sur le temps de travail, mais sans remettre en cause la durée légale de 35 heures.

Les 35 heures ont profondément accru l'injustice entre salariés et non-salariés

La France est désormais le pays du grand écart : si l'on observe le temps de travail effectif, on constate que les salariés français sont parmi ceux qui travaillent le moins en Europe, tandis que les non-salariés sont parmi ceux qui travaillent le plus. La réforme des 35 heures a contribué à creuser encore davantage le fossé existant entre le temps fixe du salariat et celui beaucoup plus extensible des professions non salariées. D'un côté, la restriction des heures pour rester dans la limite légale ; de l'autre, un déplafonnement pour répondre à la réalité du marché du travail et à la concurrence. Le résultat est sans appel. La durée effective moyenne de travail des artisans, professions libérales et travailleurs indépendants est supérieure de près de la moitié à celle des salariés à temps plein (1 679 heures par an contre 2 453), alors même que les non-salariés ne bénéficient pas du même niveau de protection sociale. Par ailleurs, les salariés gagnent en moyenne 200 euros (nets mensuels) de plus que les non-salariés. Tout cela crée une profonde injustice, ce qui est paradoxal dans un pays prompt à promouvoir l'égalité entre ses citoyens.

2012 : qui osera en finir avec le carcan des 35 heures et le travail au forfait ?

En France, le calcul de la durée du travail est extrêmement complexe. Elle prend en compte le statut du travailleur - salarié ou cadre par exemple, avec à chaque fois des modalités différentes selon que l'on se fonde sur un forfait 218 jours ou un forfait 35 heures + 10% hebdomadaire. Elle intègre également l'horaire de travail collectif

en vigueur au sein de la société, avec autant d'addenda que de cas particuliers, comme le travail de nuit ou le dimanche par exemple. Ce calcul s'inscrit enfin dans le cadre des règles légales relatives aux repos quotidien et hebdomadaire.

A l'inverse, le contrat de travail de droit anglais par exemple est beaucoup moins technique : sauf précisions liées aux cas particuliers, il précise simplement que les heures "normales" de travail pour un employé ou un cadre sont du lundi au vendredi, de 9h à 17h30, avec une pause déjeuner d'une heure. En revanche, il est notifié dans le contrat que le salarié peut occasionnellement se voir demander de travailler davantage pour mener à bien ses missions, tant que les exigences de l'entreprise demeurent raisonnables. Ces heures supplémentaires n'ouvrent pas droit à rémunération.

On voit bien la différence entre un cadre flexible, qui n'exclut d'ailleurs pas un recours devant les tribunaux si, du point de vue de l'employé, les exigences de l'entreprise dépassent le caractère "raisonnable", et le droit du travail à la française, qui comptabilise le temps de travail à l'heure près. L'importance du droit écrit dans notre pays ne suffit pas à expliquer l'obsession du chronomètre, qui assimile le travail à une forme d'exploitation et d'aliénation et non comme un lieu possible d'épanouissement. Alors que la concurrence économique n'a jamais été aussi forte avec l'essor de la mondialisation, c'est le moment que nous avons choisi pour faire peser une chape de plomb sur un marché du travail déjà rigide : il est inévitable que notre compétitivité en pâtisse.

La clef du succès de l'individu, des entreprises et de la société réside dans un rapport apaisé au travail. Redonner du sens à la "valeur travail" en cessant de l'indexer systématiquement au temps et à la contrainte, c'est faire sauter ce verrou culturel des 35 heures.

Arnaud Vaissié

URL source: <http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/social/temps-travail/221143327/35-heures-declin-economique-a-linjustice-sociale>